



Document à caractère promotionnel - Juin 2017

BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT HUMAIN

ÉPARGNER RESPONSABLE

L'INFO PLUS !

L'innovation pour répondre aux grands défis mondiaux

Sur la thématique sociale, BNP Paribas Développement Humain est l'un des seuls fonds français à investir dans les quatre thèmes majeurs suivants : accès à l'alimentation, accès à la santé, réponse aux défis du monde moderne et contribution au développement socioéconomique durable.

Source : BNPP AM, 2017

ÉLIGIBLE ASSURANCE VIE, PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET COMPTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (CIF)

QU'ENTENDONS-NOUS PAR DÉVELOPPEMENT HUMAIN ?

Le « développement humain » porte sur la satisfaction des besoins fondamentaux de l'être humain, mais également sur la résolution des problèmes de société du monde moderne.

Satisfaire les besoins fondamentaux de l'être humain consiste à donner accès à :

- ▶ une alimentation de qualité, en quantité et à coûts modérés,
- ▶ l'eau potable,
- ▶ des conditions d'hygiène minimales,
- ▶ des soins de base à des prix acceptables,
- ▶ l'enseignement et l'instruction.

Ces besoins ont fait l'objet d'une description précise dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement définis par l'ONU.

Participer à la résolution des problèmes des sociétés modernes revient à s'impliquer dans l'émergence de solutions en rapport avec le vieillissement de la population, la recherche et la mise sur le marché de médicaments de nouvelle génération ou encore le développement d'un monde durable et responsable.

POURQUOI INVESTIR DANS BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT HUMAIN ?

BNP Paribas Développement Humain est un fonds socialement responsable investi dans environ 50 sociétés sélectionnées parmi 160 sociétés européennes correspondant à la définition donnée du développement humain. Son objectif de gestion est d'obtenir, sur un horizon de 5 ans minimum, une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI Europe.

Ces sociétés sélectionnées selon un modèle d'évaluation combinant analyses financières et extra financières, doivent respecter des critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance) minimum tels que définis par le département de recherche extra-financière de BNP Paribas Asset Management.

Pour en savoir plus et retrouver les performances de BNP Paribas Développement Humain, rendez-vous sur www.mabanque.bnpparibas



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET INVESTISSEMENT ?

Investir dans BNP Paribas Développement Humain permet de :

- ▶ **Diversifier** géographiquement et sectoriellement son portefeuille.
- ▶ **Donner du sens** à son épargne en investissant dans des sociétés actives dans l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre ou qui participent à la résolution des problèmes du monde moderne. Elles contribuent, par exemple, à améliorer les conditions de vie dans les zones en développement ou encore permettent de relever les défis du vieillissement de la population ou de la pollution dans les pays développés.
- ▶ **Accéder à des secteurs et des sociétés** dont nous attendons une forte croissance à long terme et, en conséquence, des performances supérieures à celles du reste de l'économie.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription), n'intégrant aucune garantie, peut ne pas lui être restitué.

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est celui du marché « **actions** ». De façon mécanique, la variation à la baisse du cours des actions en portefeuille a un impact négatif sur la valeur du fonds.

Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Risque de change : les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur des parts du fonds, à la hausse comme à la baisse.

Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme et dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement).

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus et DICI du fonds disponibles sur www.mabanque.bnpparibas.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

L'investisseur est averti que son placement en OPC va supporter des frais qui seront fonction du cadre d'investissement choisi (Compte titres, PEA ou Assurance vie). Ces frais auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (compte tenu des commissions de souscription de l'OPC dans un Compte titres ou PEA, et des frais d'entrée ou d'arbitrage du contrat d'assurance vie/contrat de capitalisation et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie/du contrat de capitalisation ou du PEA). Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de chaque OPC (document d'informations clés pour l'investisseur, prospectus, rapport annuel). **Avant de souscrire, vous devez lire attentivement la documentation réglementaire disponible en agence** et sur les sites Internet www.mabanque.bnpparibas et www.bnpparibas-am.com. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas. Le droit de rétractation prévu par l'article L341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, et par l'article L 222-7 du code de la consommation relatif aux ventes de biens et à la fourniture de prestation de services à distance ne s'applique pas aux OPC. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le prospectus du produit financier décrit dans ce document. Cet OPC est géré par BNPP AM France, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France (numéro d'enregistrement 96002), constituée sous forme de société par actions simplifiées, au capital de 70 300 752 euros, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832 www.bnpparibas-am.com. BNP Paribas, SA au capital de 2 494 005 306 € - Siège social : 16 bd des Italiens 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris - ORIAS n° 07 022 735.

Société de gestion	BNP Paribas Asset Management France
Gérant délégué	BNP Paribas Asset Management UK Ltd
Classe d'actifs	Actions Europe
Indice de référence	MSCI Europe, dividendes nets réinvestis
Devise de référence	EUR
Forme juridique	FCP de droit français conforme à la directive 2009/65/CE
Date de lancement	11/04/2002
Affectation des résultats	Capitalisation
Souscription / Rachat	J avant 13h (heure de Paris)
VL utilisée / publiée	Quotidienne
Règlement	J + 3
Frais courants (au 30/09/16)	1,53 % ⁽¹⁾
Frais de gestion	1,50 % maximum
Assurance vie	4,75 % maximum
Frais d'entrée du contrat d'assurance vie ou frais d'arbitrage du contrat	1 % maximum
Frais de gestion du contrat	0,96 %
PEA et CIF Frais d'entrée	2 % maximum
Frais de gestion du PEA	17€/an
Investissement minimum	L'équivalent en euros d'un millième de part
Code ISIN	FR0010077412 Classic C
Horizon minimum d'investissement recommandé	5 ans

(1) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.
Source : BNPP AM, au 1^{er} juin 2017.

